

# REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français*

## LISTE DES ADRESSES

### Organisateur et secrétariat

ASA SAINT-MARTIAL  
28 rue de Villefélix  
87270 COUZEIX

Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

courriel : asa.saint.martial@wanadoo.fr  
site : www.rallyepaysdesaintyrieix.com

### Comité d'Organisation

Office du Tourisme  
Bd de l'Hôtel de Ville  
87500 SAINT-YRIEIX

Tél : 05 55 08 20 72 Fax : 05 55 08 10 05

### Accueil des Officiels

Samedi 16 septembre de 7H30 à 13H00

Locaux Fabrègue Duo  
Bd Marcel Roux  
87500 SAINT-YRIEIX

### Vérifications Administratives

Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue  
Avenue de Lattre de Tassigny - Saint-Yrieix

### Vérifications Techniques

Parking Centre Culturel JP Fabrègue  
Avenue de Lattre de Tassigny - Saint-Yrieix

### Direction de Course

### Collège Commissaires Sportifs

### Presse

### Affichage Officiel

Locaux Fabrègue Duo  
Bd Marcel Roux - Saint-Yrieix

### Remise des prix

Parc du Mas - Saint-Yrieix

## PROGRAMME - HORAIRES

### Lundi 26 juin 2006

- ♦ Parution du règlement
- ♦ Ouverture des engagements

### Lundi 4 septembre 2006

- ♦ Clôture des engagements

### Samedi 9 septembre 2006

- ♦ Publication du carnet d'itinéraire (road-book)

### Reconnaisances autorisées (art 6.2)

- ♦ Samedi 9 et dimanche 10 septembre 2006
- ♦ Jeudi 14 et vendredi 15 septembre 2006

### Mardi 12 septembre 2006

- ♦ Publication de la liste des engagés et des numéros de départ

### Samedi 16 septembre 2006

- ♦ Vérifications administratives de 8H00 à 11H15  
Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦ Vérifications techniques de 8H15 à 11H30  
Parking Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦ 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 11H45  
Locaux Fabrègue Duo - bd Marcel Roux - Saint-Yrieix
- ♦ Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre des départs à 12H45  
Parc Fermé de départ - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Départ de la 1<sup>ère</sup> étape à 14H45  
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape à 21H30  
Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Publication des résultats partiels et ordre des départs 2<sup>ème</sup> étape à 23H00  
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix

### Dimanche 17 septembre 2006

- ♦ Départ de la 2<sup>ème</sup> étape à 08H30  
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Arrivée du rallye à 14H59  
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Vérifications finales  
Garage DUBOIS - avenue de Coussac - Saint-Yrieix
- ♦ Publication des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent - Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Remise des prix à 17H30 : Parc du Mas à Saint-Yrieix

## **Article 1 : ORGANISATION**

L' Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise en qualité d'organisateur administratif

le 5<sup>e</sup> RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX.

les 16 et 17 septembre 2006

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., numéro 145 en date du 5 mai 2006

### **Comité d'Organisation**

Président ..... Denis FABREGUE  
Vice-président..... Michel LAROULANDIE  
Secrétaire ..... Laurent MAZAUD  
Membres..... Jean BASBAUDOU  
Cyrille BENEZET  
Alain BONNAUD  
Gérard COEFFE  
André CUBEAU  
Jacques DUBOIS  
Jean Pierre FREMONT  
Frank IZIDI  
Brigitte LAROULANDIE  
Hubert MILLET LAGE  
Jean François PASCAL  
Pierre Louis PUYGRENIER  
Damien PIJASSOU  
Jean VIGNAUD

### **Permanence du rallye**

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 15 septembre 2006 à 12H00

ASA SAINT-MARTIAL  
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX  
Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

Du vendredi 15 septembre 2006 à 15H00  
au dimanche 17 septembre 2006 à 17H00  
Locaux Fabrègue Duo  
bd Marcel Roux - SAINT-YRIEIX  
Tél : 05 55 08 34 96

### **Organisateur technique**

ASA SAINT-MARTIAL  
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX

#### **1.1 - Officiels**

**Observateur F.F.S.A.** Etienne FORGET

#### **Collège des Commissaires Sportifs**

Président Gilles GUILLIER  
Membres Claude BAUDIN  
Jean Michel FILLOUX  
Nathalie MONZAT  
Jean Marc SEGOIN  
Secrétaire Guylaine PAGE-GUILLIER

#### **Direction de Course**

Directeur de Course Jean Pierre VAN BREMPT  
Directeur Adjoint Pierre BOI  
Adjoints à la DC Jannick DAUBIGNE  
Patrick ORILLAC

#### **Adjoints à la direction de course délégués**

Délégués ES Jean Luc ROGER  
Jean Pierre PELLETIER  
Guy CHEVALIER  
Martial LEGUE

Mise en place Bernard CONDEMINÉ

#### **Commissaires Techniques**

Responsable Loïc NERAUDEAU  
Jean Claude BRIGAUD  
Cédric DAURAT  
Patrick GROS  
Sébastien VERRON  
André SIMONNEAU  
Julien CHARENTON (stg)

#### **Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents**

Catherine CONDEMINÉ

Renée JECKER



#### **Médecin Chef**

Jean Pierre RIGOBERT

#### **Juge de Fait**

Alain TISSEUIL

#### **Commissaires Sportifs**

-publicités Hubert MILLET LAGE  
-parcs Saint-Yrieix Roland LAVERGNE  
-parcs regroupement Claudie SIALELLI  
-parcs assistance Michel BLANC  
-épreuves spéciales Jean Michel BRIAT

#### **Chronométrateurs**

M Louise JARRAUD  
Karine LAUNAY  
Michèle MEYER  
Jacques PERRAUDEAU  
J Christophe PIERRE

#### **Chargé des relations avec la presse**

Serge DUQUESNOY

#### **Secrétaire Général**

Michel LAROULANDIE

#### **Commissaires de route**

avec la participation des commissaires de l'ASA SAINT-MARTIAL, du Comité Régional Limousin et des Comités Régionaux limitrophes.

#### **Tableau d'affichage officiel**

Pendant toute la durée du rallye :  
PC Course : Locaux Fabrègue Duo  
bd Marcel Roux - Saint Yrieix

## Tableaux d'affichage pour information

Parc fermé et regroupement : Saint-Yrieix  
Parcs de regroupement : Lubersac & Lanouaille

### 1.2 - Eligibilité

Le 5<sup>e</sup> RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2006  
1<sup>ère</sup> Division (coefficient 4)
- Le Championnat du Comité Régional Automobile Limousin

### 1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 16 septembre 2006 :

- Vérifications administratives : de 08h00 à 11h15  
Centre Culturel JP Fabrègue à St-Yrieix
- Vérifications techniques : de 08h15 à 11h30  
Parking Centre Culturel à St-Yrieix
- L'entrée en Parc Fermé de départ se fera après les vérifications techniques. Un carnet de bord spécifique pour rejoindre ce parc sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUBOIS  
avenue de Coussac - 87500 Saint Yrieix la Perche  
Taux horaire de la main d'œuvre : 41 € TTC

## Article 2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

## Article 3 - CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1 - Demande d'engagement - Inscription

**3.1.5** - Toute personne qui désire participer au 5<sup>e</sup> RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 4 septembre 2006 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10** - Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.11.1** - Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec publicité facultative des organisateurs : ..... 400 €<sup>(x)</sup>
- Sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 800 €

<sup>(x)</sup> Droits d'engagements réduit à 300€ pour un équipage licencié à l'ASA Saint-Martial.

Conditions particulières pour les concurrents, hors Comité Régional du Limousin, résidants à plus de 200 km de Saint-Yrieix (voire bulletin d'engagement).

**3.1.12** - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Tout concurrent forfait avant le 8 septembre 2006 sera intégralement remboursé. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax, mail).

### 3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

### 3.3 - Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

## Article 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

### 4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors des zones autorisées indiquées au carnet d'itinéraire.

#### 4.3.2.3 - Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

## Article 5 - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du « Rallye du Pays de Saint-Yrieix » devra être autorisée par les organisateurs.

## Article 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

### 6.1 - Description

Le 5<sup>e</sup> RALLYE du PAYS de SAINT YRIEIX représente un parcours de 346,91 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur de 140,37 km (40%).

Les épreuves spéciales sont :

#### 1<sup>ère</sup> étape

- ES 1-3 ..... COUSSAC ..... 18,67 km
- ES 2-4 ..... BEYSSENAC ..... 8,40 km
- ES 5 ..... SAINT-YRIEIX ..... 5,41 km

#### 2<sup>ème</sup> étape

- ES 6-8-10 ... LANOUILLE ..... 14,90 km
- ES 7-9 11 ... LE CHALARD-ST YRIEIX ..... 12,04 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

### 6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du samedi 9 septembre 2006 à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

#### 4 passages maximum de reconnaissance.

**6.2.4 - Sanctions** Il sera remis à chaque équipage un carnet de reconnaissance avec les carnets d'itinéraire. En l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passage.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Reconnaissance en dehors des jours et horaires autorisés ou non respect du nombre de passage : départ refusé, amende

identique à la valeur de l'engagement, demande de sanction supplémentaire possible.

#### Autres infractions :

1<sup>ère</sup> infraction : 20", 1', 3', ou départ refusé selon gravité et/ou amende 160€

2<sup>ème</sup> infraction : départ refusé et 320€ d'amende

Les pénalités seront infligées par le Directeur de Course aux vérifications.

#### **Les reconnaissances sont autorisées :**

-Samedi 9 et dimanche 10 septembre 2006  
de 9H00 à 11H30 et 14H00 à 19H00 ( 21H30 ES St-Yrieix)  
-Jeudi 14 septembre et vendredi 15 septembre 2006  
de 9H00 à 11H30, 14H00 à 16H30  
et 17H30 à 19H00 ( 21H30 ES St-Yrieix)

**NB : Le carnet de reconnaissance sera obligatoirement rendu aux vérifications administratives.**

### **Article 7 - DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.1 - Départ**

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

#### **7.2 - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

7.2.11 -Les signes distinctifs sont :

- Directeurs de Course ES : chasuble bleue
- Relations Concurrents : blouson beige
- Chronomètres : chasuble verte « Chronométrateur »
- Chefs de poste : chasuble jaune « Chef de Poste »
- Commissaires : chasuble jaune

#### **7.3 - Contrôles de Passage (CP) , Contrôles Horaires (CH) , Mise hors Course**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

#### **7.4 - Contrôle de Regroupement**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

#### **7.5 - Epreuves Spéciales (ES)**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5.17.1 –Tout concurrent qui abandonne (sur le routier ou sur une ES) a l'obligation de prévenir immédiatement la direction de course. Tout autre incident ou accident doit également être signalé. Un numéro de téléphone sera communiqué aux concurrents aux vérifications.

#### **7.6 - Parc Fermé**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

### **Article 8 - PENALITES , RECLAMATIONS , APPELS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

### **Article 9 - CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

### **Article 10 - PRIX**

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

#### **Classement Général**

1 <sup>er</sup> .....	700 €
2 <sup>ème</sup> .....	500 €
3 <sup>ème</sup> .....	350 €
4 <sup>ème</sup> .....	200 €
total ..	1 750 €

#### **Classement Groupe**

1 <sup>er</sup> .....	400 €	(réduit de 50% si - de 4 partants)
2 <sup>ème</sup> .....	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 <sup>ème</sup> .....	150 €	(plus de 10 partants)
total ..	3 200 €	(4 x 800 €)

#### **Classement Classe**

1 <sup>er</sup> .....	400 €	(de 1 à 4 partants)
		(réduit de 50% si - de 2 partants)
2 <sup>ème</sup> .....	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 <sup>ème</sup> .....	150 €	(plus de 10 partants)
total :	11 200 €	(14 x 800 €)

#### **Classement Equipage Féminin**

1 <sup>er</sup> .....	250 €
-----------------------	-------

**Total des prix distribuables : 16 400 €**

**Coupes :** des coupes récompenseront :

- Les trois premiers scratch
  - Les vainqueurs de groupe
  - Les vainqueurs de classe
  - Le 1<sup>er</sup> équipage féminin
  - 5 commissaires de route
- Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 17 septembre 2006 à 17H30 au Parc du Mas à Saint Yrieix.

Une tenue correcte est exigée.

### **Notes**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---